

Conseil Syndical du 26 avril 2018

Sur convocation du Président, le Conseil syndical de l'ASRL s'est tenu le 26 avril 2018 à partir de 20h30

Membres présents : *Jean-Claude Bennery (Président), Bernard Leleu (Vice-président), Pierre-Louis d'Illiers (Directeur), Jean-Michel Vinçot (commune d'Orléans), Alain Pelletier, Jack Nioche, Guy Touchard, Jean-Claude Rabourdin, Fernand Gourlot, Denis Fournier.*

Membres excusés : *Sandrine Lerouge (commune d'Olivet), François Nicourt (commune de St Pryvé St Mesmin), Claude Lancrenon, Michel Klingemann, Georges Lorin, Christophe Dupont.*

Participant à titre consultatif : *Stéphane Thauvin.*

La séance est ouverte par le M. Bennery, Président, à 20h30 au siège de l'ASRL, au 336 allée Sainte Croix.

1. Approbation du procès verbal du 6 décembre 2018

Six pouvoirs ont été reçus pour les membres présents.

Le PV transmis par courriel est soumis à l'approbation du Conseil.

Résultat du vote :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le PV est adopté.

Sur une question de Jack Nioche, les grandes lignes du projet Co'MET, évoqué par un récent mail de notre collègue syndic Christophe Dupont sont rappelées par le représentant de la ville d'Orléans.

2. Gestion des herbes : faucardage 2018

Stéphane Thauvin présente le dispositif technique proposé pour la campagne de faucardage 2018.

- Comme l'an dernier, les collectivités publiques prennent en charge le faucardage sur un chenal de 20 mètres de large sur la partie centrale du Loiret entre le pont Leclerc et le moulin St Samson ; pour leur part, l'ASRL, l'Aviron et le Brochet assureront le financement du faucardage en amont du pont Leclerc ;
- La compétence GEMAPI, depuis le 1^{er} janvier 2018, est confiée à la métropole. De ce fait, la nouvelle campagne de faucardage ne sera pas financée par la Lyonnaise des eaux dans le cadre de la convention de DSP avec la ville d'Olivet. Le choix du soumissionnaire à retenir par

- l'ASRL sera conditionné par celui de la métropole pour bénéficier de la mutualisation des coûts de transport aller-retour du bateau faucardeur ;
- Deux devis ont été reçus par l'ASRL : le prestataire de l'an dernier (pour 16 k€) et la société EDIVERT pour 11 k€ ;
 - Les collectivités publiques continuent de financer le traitement et l'évacuation des herbes ;
 - L'ASRL souhaite planifier le chantier en fin juin.

Suit un débat entre les syndics sur deux points particuliers de cette campagne.

- ⇒ Sur les outils proposés par le prestataire, soit un ensemble de trois équipements : un bateau faucardeur sans plateforme de stockage, une barge avec palan et un engin terrestre. L'absence de stockage sur l'engin faucardeur pourrait allonger la durée de manipulation des herbes (coupe, transfert et stockage sur la barge, transfert en berge).
- ⇒ Sur le lien entre hauteur de l'eau dans les bassins et développement des herbiers. La seule référence à un schéma simple (croissance = chaleur + lumière) paraît incomplètement explicatif sur les bassins du Loiret.

3. Assises du Loiret

Le Président fait état des échanges du COPIL des Assises de début mars 2018.

Les jalons de la phase 1 des Assises a permis de « Comprendre, exprimer, se projeter et orienter l'action », notamment lors des rencontres du printemps et l'exposition forum à l'automne 2017.

Un rapport d'orientation a permis de synthétiser les propositions d'action.

La phase 2 des Assises vise à définir le plan d'action pour les prochaines années. Le projet de plan présente 17 actions visant à permettre au Loiret de maintenir son attractivité, la qualité de son eau et l'agrément de son environnement.

Sur les 17 actions, dont le descriptif est consultable sur le site internet des Assises, beaucoup intéressent le Syndicat. Ainsi :

- **L'action 1** portant sur une étude hydraulique de l'ensemble du cours d'eau ;
- **L'action 2** portant sur la création de 3 stations de mesure des hauteurs d'eau ;
- **L'action 3** traitant des quatre « points noirs » du traitement des eaux pluviales ;
- **L'action 4** portant sur la révision de l'arrêté préfectoral de gestion des ouvrages du Loiret (le précédent date de 1865) ;
- **Les actions 5 à 9** portant sur la gestion du parc floral de La Source ;
- **Les actions 11 à 13** portant sur la section du Dhuy, du pont Cotelle et du bras des Montées ;
- **Les actions 14 et 15** portant sur le bassin de Saint Samson ;
- **Les actions 16 et 17** portant sur les bassins aval.

La discussion sur ce plan d'action relève la pertinence des actions décrites, particulièrement les quatre premières, l'utilité de la régulation écologique au parc floral (actions 5 à 9). Elle met en lumière le lien des actions 11 (étude de la confluence Dhuy-Loiret) et 12 (bras des montées et projet Co'Met) avec les préoccupations du syndicat. Enfin, les propositions concernant l'aménagement d'« îles du Loiret » sur le bassin St Samson devrait être analysé en prenant en compte les expériences récentes de situation de hautes eaux.

4. Compte Administratif 2017

Les documents ont été transmis par mail aux syndics.

L'excédent de l'exercice de 87 k€ a permis d'augmenter les ressources stables de l'ASRL de 3,3 k€.

Résultat du vote :

- Pour : 16 (dont 3 procuration)
- Contre : 0
- Abstention : 0

La proposition du président est adoptée.

5. Budget supplémentaire pour 2018

Les documents ont été transmis par mail aux syndics.

Stéphane Thauvin présente les documents budgétaires transmis avec une reprise du résultat de 87 k€ arrêté au point précédent de l'ordre du jour.

Cette reprise est inscrite pour 77 k€ en fonctionnement (essentiellement en travaux sur la rivière) et pour 10 k€ en investissement pour permettre le remplacement, en cas de besoin, du camion récemment réparé mais toujours fragile.

Le président soumet le budget supplémentaire au vote des syndics.

Résultat du vote :

- Pour : 16 (dont 3 procurations)
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le budget supplémentaire pour 2018 est adopté.

6. Questions diverses

- **Préparation de l'Assemblée Générale** : les syndics sont invités à être présents dès 20 heures le 7 juin à la salle Jeanne Champillou. L'ordre du jour, incluant la projection du court métrage des assises du Loiret est arrêté par le Conseil syndical. Six syndics sont à renouveler ou à élire. Il est demandé aux syndics de rechercher de nouveaux candidats, particulièrement pour les bassins amont.

- **Subvention** : sur proposition du président, il est décidé l'attribution d'une subvention de 100 euro à l'association des plongeurs subaquatiques SSL pour participer à l'équipement en éclairage sous-marin de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Le secrétaire de séance

le président

Pierre-Louis d'Illiers

Jean-Claude Bennery